

■ SFL entre en négociation exclusive pour la cession de sa participation dans SIIC de Paris.



Paris, le 29 mai 2014

Suite à l'accord intervenu le 19 mai 2014 entre Eurosic et Realia, actionnaire majoritaire de Siic de Paris (58,95 %), SFL indique être entrée en négociation exclusive avec Eurosic pour la cession de la totalité de sa participation de 29,63 % du capital de Siic de Paris.

Cette exclusivité d'une durée de six mois est consentie sur base d'un engagement d'Eurosic, valable jusqu'au xxx 2014, d'acquiescer cette participation à un prix de 24,22 € par action diminué du montant de tout dividende futur.

SFL, avec un patrimoine exceptionnel de 4,1 milliards d'euros droits inclus centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :
Euronext Paris Compartiment A
– Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

NOTATION S&P : BBB- stable

www.fonciere-lyonnaise.com